



Merci madame la Présidente

L'union européenne a imposé un virage radical à la société. Cela s'est fait dans la précipitation, sans réelle concertation avec les organisations représentatives des personnes en situation de handicap. Maintenant, nous sommes en plein dérapage...

La numérisation qui nous est présentée comme **LA** solution par les fabricants et par les décideurs se révèle être une source d'exclusion pour beaucoup de personnes en situation de handicap.

Un exemple : les technologies tactiles sont inutilisables par les personnes en situation de handicap visuel et par les personnes qui ont des difficultés de coordination des mouvements.

Toute technologie excluante doit faire l'objet d'une interdiction de mise sur le marché.

La numérisation entraîne de plus en plus d'incompréhension entre la personne et les prestataires. Certaines personnes ne comprennent pas les processus en ligne. Elles sont incapables d'acheter certains biens ou, pire, de faire valoir leurs droits... Les situations de « Non take-up » (non recours aux droits) se multiplient.

Pour preuve, les organisations membres du Belgian Disability Forum croulent sous les demandes d'aide. Elles ne sont pas subsidiées pour fournir ce type d'aide en grande quantité.

Le BDF exige qu'un "guichet humain" soit disponible pour chaque service public et privé d'intérêt public, sans frais supplémentaires.

En ratifiant la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, l'Union européenne s'est engagée à développer des règles strictes en matière d'accessibilité. Il est grand temps d'y parvenir ! Car les industries technologiques n'attendent pas. Elles imposent leurs nouveautés et les pratiques qui en découlent.



Le BDF estime que l'intelligence artificielle doit être au service des citoyens. Elle doit libérer des travailleurs pour leur permettre d'aider les personnes.

L'Union européenne doit d'urgence établir un cadre juridique pour l'utilisation de ces outils. Ce cadre doit prendre en compte toutes les implications de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ce cadre ne doit pas se limiter au seul domaine commercial.

Dans ce contexte le BDF insiste pour que l'*European Disability Card (EDC)* soit une carte

- sur support physique
- différente de la carte européenne de stationnement
- facile à utiliser
- reconnue par un grand nombre de prestataires
- les prestataires doivent respecter les normes d'accessibilité

Je vous remercie pour votre attention.